

## **Prolongation de la validité de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est**

Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous avons bien reçu votre courrier du 17 décembre 2014 dont le contenu a retenu notre meilleure attention. Nous vous remercions de nous avoir associés à la procédure de consultation en lien avec la prolongation de la validité de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats de l'Europe de l'Est.

Nous sommes particulièrement sensibles au soutien de la transition politique-économique et sociale en Europe de l'Est et dans les pays issus de l'ancienne Union soviétique. Il est également important pour le canton de Neuchâtel de poursuivre cette coopération visant à promouvoir une économie de marché libre, sensible à la dimension sociale et soucieuse de préserver l'environnement écologique.

En réponse aux questions soulevées relatives au prolongement de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats de l'Europe de l'Est, nous vous confirmons notre position favorable à cette dernière.

En vous réitérant nos remerciements pour nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Messieurs les Conseillers fédéraux, à l'assurance de notre très haute considération.

Neuchâtel, le 23 mars 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND